



Bulletin Officiel

N°7430 Lundi 25 août 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS

3

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VICES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

9

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

11

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

14

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP

16

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA

17

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS DITE - UNIMED

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 19/08/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE - DAAM 2025-1

ANNEXE III

INFORMATION POST AGO

- AIR LIQUIDE TUNISIE
- UNIMED

ANNEXE IV

COMMUNIQUE DE PRESSE

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA : APPEL A CANDIDATURE POUR LE CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
(EXERCICES 2025 –2026- 2027)

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 JUIN 2025

- SICAV AVENIR

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1- Identité de l'initiateur :**

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

A- MÉTHODOLOGIE

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

D- VALORISATION DU TITRE SITS :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Chiffre d'affaires

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

❖ Achats consommés

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

❖ Charges du personnel

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

❖ Autres charges d'exploitation

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

❖ Dotations aux amortissements et aux provisions

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

❖ Résultat net :

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,50%	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 telque publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
Prime de risque	9%	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
Fonds propres au 31/12/2024	43 888	
Dette nette au 31/12/2024	6 201	
Gearing	14,13%	
Beta désendetté	0,51	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate» dans les pays émergeants tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
Beta endetté	0,57	
Taux d'impôt	23%	
Coût des fonds propres	14,59%	
Coût brut de la dette	10,50%	
Coût de la dette net d'IS	8,09%	
WACC	13,78%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	18 329
Méthode de la rentabilité	19 839
La méthode des Multiples boursiers	13 137

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

7- But de l'offre :

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :

1- Responsable de la note d'information :

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

2- Renseignements relatifs à la société visée :

A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination de la société Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

Siège social : International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

Téléphone : 70 728 728

Fax : 70 728 740

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

Date de constitution : 24/04/1985.

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0031459E

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

b- Administration, direction et contrôle :

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

M^r Adnen BETAIB : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 ^(*)
	Tél : +216 71 880 933/71 887 294	
	Fax : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center — Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 ^(**)
	Tél : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	Fax : +216 71 882 652	

(*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(**) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote :** 15 600 000
- **Le nombre total des titres :** 15 600 000
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025 :** 375 actionnaires

➤ **Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	13 683 716	87,72%	13 683 716	87,72%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
Autres	1 916 284	12,28%	1 916 284	12,28%
Total	15 600 000	100,00%	15 600 000	100,00%

d- Situation financière de la société :**- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1^{er} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2^{ème} trimestre 2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الآجال القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحملة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أفريل 2025 للحضور يوم 23 أفريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أفريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
 - الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أفريل 2025 للحضور يوم 28 أفريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أفريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
 - الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أفريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
 - الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أفريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.
- وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.
- وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و 79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و 76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و 54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و 108 و 115 و 116 و 117 و 140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و 4 و 6 و 6 و 7 و 8 و 11 و 14 و 20 و 26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلق بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالأخص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques "STIP"

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques sont invités à assister la 2^{ème} réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Mardi 9 SEPTEMBRE 2025 à 9h30 au **Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord** et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2025-2026 et 2027) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027

NB : Par actionnaire minoritaire, il est entendu tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital social

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires sur le site et au siège de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Jeudi 25 Septembre 2025 à 9h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises– Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac, 1053 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2025, 2026 et 2027) qui prendre fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

N.B.

- Par actionnaire minoritaire il est entendu tout actionnaire détenant Individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital social.
- Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la BNA.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Unité de Fabrication de Médicaments » dite « UNIMED »

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira – 4060

La société UNIMED informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 18 août 2025 a décidé de nommer M Rached AZAIEZ au poste de Directeur Général en remplacement de M Ridha CHARFEDDINE.

M Rached AZAIEZ a déjà occupé les postes de Directeur Général Adjoint et de Directeur Technique des Laboratoires Pharmaceutiques UNIMED pendant 10 ans.

Le conseil d'administration a également nommé M Mahjoub EL OUNI au poste de Président du Conseil d'Administration.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,658	128,720
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	180,097	180,181
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,430	148,504
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	162,091	162,176
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,470	153,540
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,740	159,823
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,861	145,920
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,787	59,818
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,141	44,162
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	143,750	149,955	150,024
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,412	131,473
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	131,066	131,135
13 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	113,040	113,103
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,981	105,035
15 AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,962	106,015
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	-	100,112	100,116
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE					
17 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	23,001	23,010
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,734	159,797
19 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,217	152,250
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,550	14,555
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	222,196	222,305
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,663	124,718
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	125,088	130,270	130,344
24 FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,190	18,199
25 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,812	115,864
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,999	111,046
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE					
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,454	2,457
SICAV MIXTES					
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,220	82,331
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	168,807	169,111
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	129,711	130,103
31 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,684	136,750
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE					
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	184,475	184,938
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	676,488	677,770
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,587	152,818
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	208,262	209,025
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	133,079	133,514
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	179,483	179,925
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	210,902	210,923
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	192,264	192,420
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,346	33,438
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	114,215	114,456
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,317	1,319
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,421	1,425
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,242	103,627
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE					
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 879,816	2 879,972
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	321,443	323,436
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,972	3,959
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,438	3,427
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	57,246	58,434
50 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,554	1,555
51 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,520	1,522
52 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,582	1,588
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,254	20,287
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,173	16,037
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,990	21,011
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 336,029	6 313,851
SICAV ACTIONS					
57 UBCEI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	126,489	126,857
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE					
58 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,726	1,718

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,121	113,167
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,383	100,433
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	107,074	107,131
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,684	104,726
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,036	111,085
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,282	106,336
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,879	102,927
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,839	107,891
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,373	107,427
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,513	105,557
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,595	105,648
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	104,293	104,344
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,766	108,813
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,138	104,190
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,679	105,693
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,395	108,443
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,594	103,645
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,820	114,877
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,508	106,557
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,822	110,874
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,448	106,501
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 045,715	1 046,273
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 564,631	10 569,899
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,956	105,008
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,966	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	106,107	106,299
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,757	100,926
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,672	74,820
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	145,010	145,627
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,946	17,962
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	371,149	371,948
90 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 780,355	2 795,394
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,316	68,537
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,529	54,642
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,252	115,306
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,724	20,830
96 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,112	21,208
97 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,167	18,232
98 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	105,501	105,900
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,323	91,850
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	96,981	97,416
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	-	120,156
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,601	116,831
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,413	14,471
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,435	120,109
105 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	96,307	96,524
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	114,914	114,634
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,303	135,383
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	184,706	184,706	186,099
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	174,376	175,068
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	232,153	232,826
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,210	211,745
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,410	207,708
113 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,396	34,422
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 169,181	12 234,101
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,314	120,599
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 193,536	6 177,999
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,694	12,679
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,499	189,168
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 024,042	13 974,481
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 474,681	12 407,687
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 101,955	11 284,535
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 007,703	12 076,979
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 226,607	11 474,283
124 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,842	12,878
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	123,917	124,482
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	110,539	110,176
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	130,097	130,823
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 275,059	1 272,271
* OPCVM en liquidation							

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse de la société « BNA Assurances » ainsi que par l'ouverture au public de la société ATTIJARI PREMIUM SICAV et des compartiments de FIS « TSF II LOCAL FUND » et « TSF II INTERNATIONAL FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
18. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
19 ..Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
20 Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21..Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
27. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
28. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Gromballia -	72 255 844
32. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
33.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
34. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
35.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
36. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
37.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
38. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
39. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
40. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
41.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
42.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
43.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
44.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
45. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
46. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
47. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
48. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
49.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
50. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
51.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
52. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa Obligataire Capitalisation	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
-----	------------------------------------	-------------	----------------	---------------	--

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BTK Leasing Subordonné 2025-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » d'un montant de **30 millions de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » est d'un montant de **30 000 000 de dinars**, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal **100 dinars**.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **29 août 2025** et clôturées au plus tard le **17 septembre 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17 septembre 2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK Leasing.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29 août 2025** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

BTK Leasing, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 septembre 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17 septembre 2025**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre** de l'année N-1 au mois d'**août** de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2030** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2026** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,40 %** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **juillet 2025** (à titre indicatif), qui est égale à **7,820%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,070%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 années** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,678 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK Leasing, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15 octobre 2024**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **31 juillet 2025** une notation provisoire à long terme '**B+ (tun)(EXP)**' à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025 - 1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « B+ (tun) » indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « BTK Leasing Subordonné 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BTK Conseil – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Les actions de BTK Leasing sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin Juillet 2025, il existe trois emprunts obligataires émis par BTK Leasing (ex. AIL) négociables sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

BTK Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**BTK Leasing Subordonné 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing 2025-1** » visée par le CMF en date du **14 août 2025** sous le n°**25/1161**, du document de référence « **BTK Leasing 2025** » enregistré auprès du CMF en date du **14 août 2025** sous le n°**25-005**, et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

La note d'opération et le document de référence « BTK Leasing 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de BTK Leasing- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF **www.cmf.tn**

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2025.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « DAAM 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Daam Tamweel réunie en date du **17/05/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 13 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2021 et qui n'ont pas encore été utilisés et ce, dans un délai de cinq années et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/05/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **DAAM 2025-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : ce taux sera au minimum de 10% brut l'an et au maximum de 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 10,10% brut l'an sur 5 ans et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « DAAM 2025-1 » est d'un montant de **20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « DAAM 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **25/08/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/10/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **03/11/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **25/08/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des **autres intermédiaires en Bourse**.

But de l'émission :

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « DAAM 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par DAAM Tamweel, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/10/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/10/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **DAAM 2025-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/10/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20/10/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,820% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,420%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

Duration de l'emprunt :

La duration est de **2,657 années** pour les obligations du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **22 juillet 2025** une notation à long terme « **BB+** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(1\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(1).pdf)

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, DAAM Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

DAAM Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **DAAM 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-1160**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-004**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2025 et le 20/10/2025.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2025, la Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1-Les Résolutions Adoptées

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 20 405 671 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	20 405 671
Résultats reportés	37 336 482
Bénéfice distribuable	57 742 153
Réserves légales	0

Fonds Social	-500 000
Dividendes	-12 281 280
Report à nouveau	44 960 873

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 7,5 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 15/07/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation d' administrateurs)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Nicolas Poirot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Serain ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Nicolas Poirot assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Monsieur Vincent Serain soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Aymen Ghorbel en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Andrew Reynolds ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Aymen Ghorbel assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Monsieur Andrew Reynolds soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Mathilde Godard en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Nassima Anin ayant démissionné de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Mathilde Godard assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Nassima Anin soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Rima Eid en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Sophie Cheene ayant démissionné de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Rima Eid assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Sophie Cheene soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque Nationale Agricole.

Le mandat de la Banque Nationale Agricole prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Madame Mathilde Godard.

Le mandat de Madame Mathilde Godard, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Nicolas Poirot.
Le mandat de Monsieur Nicolas Poirot, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Aymen Ghorbel.
Le mandat de Monsieur Aymen Ghorbel, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur indépendant)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années le mandat de Monsieur Abdeslam Mankai.
Le mandat de Monsieur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

(Nomination d'un deuxième administrateur indépendant)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mokhtar Zannad en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

(Ratification de la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la décision de l'Assemblée électorale du 8 janvier 2025 relative à la désignation de Monsieur Salah Omri pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 85 000 Dinars par an dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité

2- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 456 176	2 398 347
Moins: amortissements	-2 376 306	-2 341 547
	79 870	56 800
Immobilisations corporelles	145 560 292	136 164 548
Moins: amortissements	-114 711 883	-110 491 090
	30 848 409	25 673 458
Immobilisations financières	1 936 355	1 872 137
Moins: provisions	-138 822	-138 822
	1 797 533	1 733 315
Total des actifs immobilisés	32 725 812	27 463 573
Total des actifs non courants	32 725 812	27 463 573
Actifs courants		
Stocks	6 133 269	7 230 597
Moins: provisions	-868 897	-880 246
	5 264 372	6 350 351
Clients et comptes rattachés	46 653 186	70 508 884
Moins: provisions	-1 833 435	-1 833 434
	44 819 751	68 675 450
Autres actifs courants (*)	12 674 591	7 098 480
Moins: provisions	-2 769 247	-1 433 372
	9 905 344	5 665 108
Placements et autres actifs financiers	54 006 171	28 008 462
Moins: provisions		
	54 006 171	28 008 462
Liquidités et équivalents de liquidités	2 737 515	2 195 296
Total des actifs courants	116 733 153	110 894 667
TOTAL DES ACTIFS	149 458 965	138 358 240

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Report à nouveau	44 960 873	37 336 482
Fonds Social	689 671	583 390
Subventions d'investissements	29 624	58 658
Total des capitaux propres après affectation du résultat	90 711 528	83 009 890
Passifs non courants		
Emprunts	476 025	501 128
Autres passifs financiers	9 726 141	9 616 386
Provisions	79 735	79 735
Total des passifs non courants	10 281 901	10 197 249
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	22 263 487	17 687 194
Autres passifs courants	25 846 755	25 247 517
Concours bancaires et autres passifs financiers	355 294	2 216 390
Total des passifs courants	48 465 536	45 151 101
Total des passifs	58 747 437	55 348 350
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	149 458 965	138 358 240

3- L'état d'évolution des capitaux propres

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Report à Nouveau	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissement	Résultat de l'Exercice	Total
Solde au 31/12/2024 avant affectation	40 937 600	4 093 760	37 336 482	0	0	189 671	29 624	20 405 671	102 992 808
Réserves Légales								0	0
Report à Nouveau			7 624 391					-7 624 391	0
Autres réserves								0	0
Fonds Social						500 000		-500 000	0
Compte Spécial d'Investissement								0	0
Dividendes distribués								-12 281 280	-12 281 280
Solde au 31/12/2024 après affectation	40 937 600	4 093 760	44 960 873	0	0	689 671	29 624	0	90 711 528

4- La liste des membres du conseil d'administration

MEMBRES	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
Aymen Ghorbel	Lui-même	2025-2026	Président du Conseil	Chief Financial Officer - Air Liquide South Africa	Air Liquide Tunisie Services Air Liquide Botswana
					Air Liquide Mozambique
					Air Liquide Namibia Pty (Ltd)
BANQUE DE TUNISIE	M. Karim Maaref	2024-2025	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA
					Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO
					La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul
					Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR
					Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR
					Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte - SPCB-

MEMBRES	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
					La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE
					AIR LIQUIDE TUNISIE
					Société Monétique Tunisie -SMT
					Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE-
					Société Polyclinique le Bardo -SA-
					Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL-
					Société Tunisienne de Garanties - SOTUGAR-
					Inter Bank Services IBS MARE ALB
La Banque Nationale Agricole	Mme Ahlem Ben Zin El Abidine	2025-2026	Administrateur	Banque Universelle	Direct Phone Service
					International Information Developpement
					ALTSERVICES
					SICAR INVEST
					SOFINREC
					GOLF OASIS
Rima Eid	Elle-même	2024-2025	Administrateur	AMEI VP HR &	Air Liquide Tunisie Services

MEMBRES	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
				Communications	ALMEIH
Lassad Jaouani	Lui-même	2024 -2025	Administrateur	AMEI Industrial Direction & Secunda Operations	Air Liquide Pty (AL Pty)
					Air Liquide Large Industries (Pty) (ALLI Pty)) Air Liquide Egypt
					Air Liquide Large Industries South Africa (Pty
					Air Liquide Tunisie Services Air Liquide Maroc
Nicolas Poirot	Lui-même	2025-2026	Administrateur	AMEI CEO	Air Liquide Pty (AL Pty) Multi SBL - South Africa
					Air Liquide Large Industries South Africa (Pty) Multi SBL (ALLISA) - South Africa
Mathilde Godard(*)	elle-même	2025-2026	Administratrice	Vice President - Area • Gulf Coast Region_Gulf Coast	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES

MEMBRES	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
				Admin_AG-Region Président	
Mathieu Cornillac	Lui-même	2024 -2025	Administrateur	Directeur Industriel IM & HC	Air Liquide Tunisie Services
Abdesslem Mankai	Lui-même	2025-2027	Administrateur Indépendant	Gérant et fondateur de Matech	Néant
Mokhtar Zannad	lui-même	2025-2027	Administrateur Indépendant	Gérant de plusieurs SARL tunisiennes Nielsen, Technopap, PSI, E3I CONSULTING, TPI et SAMA	Président de la SAS française EcoFuture Président et administrateur du GIE TASTE TUNISIA Administrateur de CONCEPT SA
Salah Omri	lui-même	2025-2027	Représentant des actionnaires minoritaires	P-DG de Magriplast P-DG de Cartonnerie Tunisienne	Membre du Conseil de Surveillance du groupe UTIC Administrateur Al Maaden

(*)Mme Mathilde Godard a présenté sa démission lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 30 juin 2025, après l'Assemblée Générale.

Suite à cette démission, Monsieur Ali AlMoosawi a été coopté pour la durée restante du mandat de Mathilde Godard.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er Août 2025, la société Unimed publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat
- ♦ La liste des Administrateurs

I-Les Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 83.72% du capital social de la Société, ratifie en conséquence le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Les actionnaires intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentant un total bilan de deux cent douze millions sept cent trente-sept mille neuf cent soixante-neuf Dinars Tunisiens (212.737.969 TND) et un résultat net de dix-huit millions quatre cinquante-huit mille huit cent cinquante et un Dinars Tunisiens (18.458.851 TND), des capitaux propres de cent douze millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-huit Dinars Tunisiens (112.723.158 TND), et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société, présentant un total bilan de deux cent seize millions deux cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre Dinars Tunisiens (216.277.504 TND) et des capitaux propres de cent seize millions deux cent six mille quatre-vingt-dix-sept Dinars Tunisiens (116.206.097 TND), avec un résultat positif de l'exercice égal à dix-neuf millions trois cent soixante-onze mille neuf cent quatre-vingt-dix Dinars Tunisiens (19.371.990 TND), l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024 qui s'élève à 18 458 851 TND comme suit :

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice	18 458 851
2024 Résultats reportés	14 087 806
Sous Total	32 546 657
Dividendes	18 240 000
Résultats reportés (à nouveau)	14 306 657

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un dividende de 0.570 TND par action correspondant à la somme globale de 18.240.000 Dinars.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 28/08/ 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'administration, au titre de leur activité au cours de l'exercice 2024, des jetons de présence dans la limite d'une enveloppe globale de 175.000 TND brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer quitus ferme, entier, définitif et irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration pour la gestion et l'administration de la Société au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 2027 :

- Ekuity Capital Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.
- Lotfi Charfeddine Cette résolution, mise aux voix, est refusée à la majorité de 70.02 % (Mme Jihène BOUGHANMI CHARFEDDINE, agissant au nom de Premium Holding et agissant au nom de M. Ridha CHARFEDDINE, a voté contre,) Tandis qu'Ekuity Capital a voté en faveur du renouvellement.

Par ailleurs, le mandat de l'administrateur représentant les petits porteurs étant arrivé à échéance et suite à l'appel à la candidature objet de publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT et dans deux journaux quotidiens et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Générale Elective en deuxième convocation réunie le 27/06/2025 cette dernière ratifie cette désignation et approuve la nomination de **M. MONDHER ACHOUR** de nationalité Tunisienne, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 2027.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Les administrateurs **M. MONDHER ACHOUR** et **Ekuity Capital** représentée par **M HICHEM BEN HAMIDA** acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires déclarent accepter la fonction qui vient de leur être confiée et déclare en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation de **Monsieur Rached Azaiez, Monsieur Mahjoub Al Ouni, Madame Jihene Boughalmi, Monsieur Mohsen AL KHAIRI ;Madame Randa Chekir, Madame Nejia Bettaieb** aux postes de membres du Conseil d'Administration de la Société pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité pour la désignation de Mahjoub Al Ouni et à la majorité de 71.44 % pour Monsieur Rached Azaiez, Madame Jihene Boughalmi, Monsieur Mohsen Khairi , Madame Randa Chekir et Madame Nejia Bettaieb pour lesquels Ekuity Capital actionnaire détenant 12,28 % du capital et des droits de vote a voté contre.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent accepter la fonction qui vient de leur être confiée et déclare en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi. En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs Madame Jihene Boughalmi et MR Rached Azaiez dans d'autres sociétés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide le renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes PwC représenté par Madame **Abir Matmati** pour une durée de trois (3) ans prenant fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire arrêtant les états financiers clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

II-Bilan Après Affectation du résultat comptable

Bilan au 31 Décembre		
(exprimé en dinar tunisien)		
Actifs	31.12.2024	31.12.2023
Actifs immobilisés		
• Immobilisations incorporelles	9 138 712	7 352 616
• Moins : amortissements	<5 901 997>	<5 249 374>
	3 236 715	2 103 242
• Immobilisations corporelles	202 965 838	190 200 790
• Moins : amortissements	<123 852 719>	<114 145 162>
	79 113 119	76 055 628
• Immobilisations financières	9 261 548	9 217 893
• Moins : Provisions	<4 476 066>	<2 529 006>
	4 785 482	6 688 887
Total des actifs immobilisés	87 135 316	84 847 757
• Autres actifs non courants		
	<u>87 135 316</u>	<u>84 847 757</u>
• Stocks	54 103 289	55 350 685
• Moins : Provisions	<6 525 453>	<5 139 606>
	47 577 836	50 211 079
• Clients et comptes rattachés	40 473 480	42 458 573
• Moins : Provisions	<3 819 827>	<2 997 024>
	36 653 653	39 461 549
• Autres actifs courants	21 859 603	19 088 657
• Moins : Provisions	<1 479 076>	<1 375 830>
	20 380 527	17 712 827
• Placements courants		
• Liquidités et équivalents de liqui	20 990 637	5 981 336
Total des actifs	212 737 969	198 214 548

Bilan au 31 Décembre
(exprimé en dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	31.12.2024	31.12.2023
Capitaux propres		
• Capital social	32 000 000	32 000 000
• Réserves légales	3 200 000	3 200 000
• Réserve statutaire	2 777 847	2 777 847
• Réserves de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
• Réserves spéciale de réévaluation	8 088 127	8 088 127
• Réserves libres	26 998 011	26 998 011
• Autres capitaux propres	26 476	51 557
• Résultat reportés	14 306 657	14 087 805
<u>Total des capitaux propres après affectat</u>	<u>94 483 158</u>	<u>94 289 388</u>
Passifs non courants		
• Emprunts	24 911 246	22 157 873
• Autres passifs non courants	4 309 007	2 024 418
<u>Total des passifs non courants</u>	<u>29 220 253</u>	<u>24 182 291</u>
Passifs courants		
• Fournisseurs et comptes rattachés	22 281 804	29 042 067
• Autres passifs courants	35 919 688	21 234 847
• Autres passifs financiers	26 965 328	22 914 225
• Concours bancaires	3 867 738	6 551 730
<u>Total des passifs courants</u>	<u>89 034 558</u>	<u>79 742 869</u>
<u>Total des passifs</u>	<u>118 254 810</u>	<u>103 925 160</u>
Total des capitaux propres et passifs	212 737 969	198 214 548

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

	Capital Social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Réserve statutaire	Réserves ordinaire	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2023 après affectation	32 000 000	3 200 000	7 086 040	2 777 847	26 998 011	8 088 127	14 087 805	0	51 558	94 289 388
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	0	-			-25 081	-25 081
Résultat de l'exercice 2024								18 458 851		18 458 851
Situation au 31 décembre 2024 avant affectation	32 000 000	3 200 000	7 086 040	2 777 847	26 998 011	8 088 127	14 087 806	18 458 851	26 476	112 723 158
Affectation des résultats (AGO du 01/08/2025)							18 458 851	-18 458 851		0
Dividendes distribués (AGO du 01/08/2025)							-18 240 000			-18 240 000
Situation au 31 décembre 2024 après affectation	32 000 000	3 200 000	7 086 040	2 777 847	26 998 011	8 088 127	14 306 657	0	26 476	94 483 158

VI-Liste des Administrateurs

Désignation	Représentation au sein du Conseil d'administration d'Unimed	Qualité	Mandat	Principale activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'administration
Mr Mahjoub El OUNI	Lui même	Président du Conseil d'administration d'UNIMED"	2025-2026-2027	Professeur émérite à la Faculté de Pharmacie de Monastir	Néant
Mr. Rached Azaiez	Lui même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur Général de UNIMED	Nippomed
Ekuity Capital (EX CTKD)	Mr. Hichem Ben Hmida	Administrateur	2025-2026-2027	société d'investissement	STKE

Désignation	Représentation au sein du Conseil d'administration d'Unimed	Qualité	Mandat	Principale activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'administration
					SOGES Almaviva Tunisie One Tech Holding LILAS - SAH Céréalis SONEM Aziza de Commerce Wallys CAR SOMIPEM Indigo Group SNBG Power Brands BK Food
Mme Jihen BOUGHALMI CHARFEDDINE	Elle-même	Administrateur	2025-2026-2027	Président Directeur Général de Premium Holding Directrice cellule veille et contrôle à UNIMED	Nippomed Premium Holding
Mr Mohsen KHAIRI	Lui même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur de Bureau d'étude	Néant
Mme Randa CHKIR	Elle même	Administrateur	2025-2026-2027	Coordinatrice générale au sein de la société NIPPOMED	Néant

Désignation	Représentation au sein du Conseil d'administration d'Unimed	Qualité	Mandat	Principale activité professionnelle	Mandats dans d'autres Conseils d'administration
Mme Nejia BETTAIEB	Elle même	Administrateur	2025-2026-2027	Enseignante	Premium Holding
Mr. Mondher Achour	lui même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2025-2026-2027	Business Strategist - Coach Entrepreneurial	Administrateur indépendant / STE SAM (Meubles Intérieurs) /Société EUROCYCLES
Mme Imen Dridi BOUHAMED	Elle même	Administrateur indépendant	2023-2024-2025	Directeur Général de MAGHREBIA FINANCIERE SICAR Directeur Financier et comptable du GROUPE-MAGHREBIA	Néant
Mr. Salim Ouali	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024-2025	Cofondateur et directeur d'Investissement de la société Emergence Partners	Administrateur indépendant des sociétés : SAH ESSOUKNA

COMMUNIQUE DE PRESSE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

APPEL A CANDIDATURE POUR LE CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR

INDEPENDANT

(EXERCICES 2025 –2026- 2027)

I. Objet :

La BNA Bank (BNA) se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration et présider son Comité des Risques (Exercices 2025 - 2027).

Les candidats, au poste d'administrateur indépendant et Président du Comité des Risques, doivent satisfaire les conditions minimales ci-après.

II. Conditions de participation :

Le candidat souhaitant se porter candidat au poste d'Administrateur indépendant - Président du Comité des Risques de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à télécharger sur le site web de la BNA : www.bna.tn et ce, à partir de la publication du présent Appel à candidature.

III. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature pour le poste d'administrateur indépendant & Président du Comité d'Audit de la BNA, doit comporter les documents ci-après :

1. Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration de la BNA présentant le candidat et son profil ;
2. Une fiche de candidature selon modèle en **Annexe 1**;
3. Le curriculum vitae du candidat, selon modèle en **Annexe 2** ;
4. Une copie d'une pièce d'identité ;
5. Une déclaration sur l'honneur, attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité selon modèle en **Annexe 3** ;
6. Un engagement selon modèle en **Annexe 4** ;
7. Le tableau des Réponses du candidat, selon modèle en **Annexe 5**, dûment signé ;
8. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;

9. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum-vitae : attestations de Travail ou toutes autres pièces (originales ou copies conformes) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat ;
10. Le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature du candidat ;
11. Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;
12. Les documents justifiants l'exercice de fonction de membre de conseil d'Administration/de conseil de surveillance d'une société anonyme ;
13. Un certificat de non faillite récent ;
14. Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2024.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci- dessus sera automatiquement éliminé.

Le candidat s'engage, également, à remettre à la BNA tout document jugé par elle nécessaire.

La BNA informe les personnes intéressées que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidature sont disponibles sur son site web : www.bna.tn

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par voie d'email à l'adresse suivante : tarek.benabdallah@bna.tn .

IV. Dépôt du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou par Rapid-Post ou les déposer directement, contre décharge, au siège social, Avenue Mohamed V 1002 TUNIS, Bureau d'Ordre Central, au plus tard le **08 septembre 2025 à 16 h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre Central faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BNA, et portant la mention :

AC 03/2025

A NE PAS OUVRIR

APPEL A CANDIDATURE

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDENT

La liste des candidats dont les dossiers répondent aux critères précités sera arrêtée par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Le candidat retenu par le Conseil d'Administration pour le poste d'Administrateur indépendant & Président du Comité des Risques de la BNA sera désigné, sous réserve de non-objection des autorités compétentes et d'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

TERMES DE REFERENCE

I. OBJET :

Conformément aux dispositions de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, de la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie en la matière et notamment la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, à la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du code des sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de La BNA se propose de choisir, par voie d'appel à candidature, un administrateur Indépendant devant siéger dans son Conseil d'Administration et Présider le Comité des Risques pour les Exercices 2025-2026-2027.

Le candidat, au poste d'administrateur indépendant Président du Comité des Risques, doit satisfaire les conditions minimales ci-après.

II. CONDITIONS LEGALES :

Conformément à l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 et à l'article 4 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020, est considéré comme membre indépendant, toute personne n'ayant pas de liens avec la banque ou ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant Président du Comité des Risques doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité d'impartialité, d'honnêteté et doit impérativement répondre aux conditions suivantes :

- Doit être une personne physique ;
- Doit consacrer le temps adéquat pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur ;
- Ne doit pas être privé de ses droits civiques ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales, et notamment :
 - Être déclaré(e) par jugement interdit(e) de gérer ou diriger des sociétés, mineur(e), incapable ou condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
 - Être condamné(e) pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à

l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ou, en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ;

- Être fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas faire l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- Ne doit pas être administrateur, ou gérant de société déclarée en faillite ou condamné pénalement pour banqueroute ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie, extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption, évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation de change ou à la législation relative à lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- Ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- Ne doit pas figurer sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la centrale des chèques impayés tenus par la banque centrale de Tunisie ;
- Ne doit pas être parmi les personnes ayant fait l'objet d'une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de Micro-finance, par laquelle il a été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités susvisées ;
- Ne doit pas être parmi les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée ;
- Ne doit pas être interdit par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ;

III. CONDITIONS LIEES AUX CONFLITS D'INTERETS :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant et Président du Comité des Risques doit remplir les conditions ci-après :

- Doit respecter les conditions d'indépendance telles que précisées par l'article 20 de la circulaire BCT n° 2021-05, à savoir :
 - Ne détenant pas, elle-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BNA ;
 - N'ayant pas occupé la fonction de dirigeant ou n'ayant pas été un membre dans l'organe d'administration de la BNA au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BNA ;
 - N'étant pas membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec la BNA au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans la BNA ;
 - N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de la BNA ;
 - N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la BNA ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la BNA et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 ;
 - N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.
 - Ne doit pas être salarié d'une autre banque.
 - Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre banque.
- Doit satisfaire les conditions citées à l'article 5 de la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires :
 - Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la BNA,

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au groupe BNA.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la BNA est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la BNA (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint :
 - Du Directeur général ou du directeur général adjoint ou d'un salarié de la BNA,
 - Du Président directeur général ou du directeur général ou du directeur général adjoint ou d'un salarié d'une société appartenant au groupe BNA.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la BNA.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la BNA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la BNA.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la BNA ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne doit pas être un être membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie en application des dispositions de l'article 11 de la loi n°88-108 du 18 Août 1988.

IV. CONDITIONS LIEES AUX COMPETENCES :

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le candidat doit disposer d'une qualification académique et professionnelle et d'une bonne expertise dans la gestion des risques. Etant appelé à présider les réunions du Comité des Risques, le candidat au poste d'administrateur indépendant, doit :

- Etre diplômé ou titulaire, d'au moins, un diplôme universitaire (au moins une maîtrise) ou équivalent en rapport avec les domaines d'activités de la Finance, de la comptabilité et de l'Audit ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le secteur bancaire ou dans un établissement financier ;
- Posséder les qualifications requises dans le domaine de la gestion des Risques lui permettant d'accomplir convenablement sa mission ;
- Avoir une expérience en tant que membre de conseil d'administration ou de conseil de surveillance et de préférence dans une banque ou un établissement financier.

V. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

1. Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration de la BNA présentant le candidat et son profil ;
2. Une fiche de candidature selon modèle en [Annexe 1](#);
3. Le curriculum vitae du candidat, selon modèle en [Annexe 2](#) ;
4. Une copie d'une pièce d'identité ;
5. Une déclaration sur l'honneur, attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité selon modèle en [Annexe 3](#) ;
6. Un engagement selon modèle en [Annexe 4](#) ;
7. Le tableau des Réponses du candidat, selon modèle en [Annexe 5](#), dûment signé ;
8. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
9. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum-vitae: attestations de Travail et/ou autres documents (originaux ou copies conformes) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat;
10. Le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la

signature du candidat ;

11. Une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ;

12. Les documents justifiants l'exercice de fonction de membre de conseil d'Administration/de conseil de surveillance d'une société anonyme ;

13. Un certificat de non faillite récent ;

14. Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2024.

VI. METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT :

Le dépouillement des dossiers de candidature sera effectué selon les étapes ci-après :

1. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les "Termes de Référence" ;
2. Vérification des réponses fournies à l'Annexe 5 en référence aux autres éléments du dossier et élimination des dossiers ne répondant pas aux conditions exigées.
3. Dépouillement des dossiers de candidatures conformément à la méthodologie d'évaluation.
4. Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats(es) concerné(e)s. Les réponses doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou postal au plus tard dans **les trois jours ouvrables** qui suivent l'envoi des demandes.
5. Elaboration du rapport de dépouillement (conformément à la méthodologie décrite).
6. Soumettre au conseil d'administration le rapport de dépouillement avec la liste classée des candidats éligibles.
7. Sélection par le conseil d'administration du candidat à proposer à l'AGO.
8. Le candidat retenu par le conseil d'administration sera informé conformément à la réglementation en vigueur.
9. Soumettre la désignation du candidat retenu, à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la BNA.

FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE

AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

Nom et Prénom			
N° CIN ¹		du	
Adresse complète avec Code Postal			
Numéro de Tél. Fixe Numéro de Tél Mobile			
E-mail	@.....		
Profession / Qualité Expérience Professionnelle ²			
Formation Académique et Diplômes Obtenus ³			
Autres informations			
Fonction de Direction (DG, DGA, Président de Directoire...) ⁴	Oui /___/ Non /___/ Si Oui à Préciser :		
Membre d'autres Conseils d'Administration ⁵	Oui /___/ Non /___/ Si Oui Nombre :		

SIGNATURE LEGALISEE

¹ Joindre une copie de la CIN.² Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle, le CV détaillé.³ Joindre les copies certifiées conformes des diplômes.⁴ Joindre les justificatifs des fonctions de direction exercées.⁵ Joindre les justificatifs des fonctions d'administrateur exercées.

CURRICULUM VITAE

Photographie
récente obligatoire

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : Pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

Annexe 2

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine bancaire/financier			
Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction			
Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature légalisée

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

CIN n° : délivrée à.....le :

Faisant élection de domicile au :

.....
Candidat(e) au poste **d'administrateur indépendant**, membre du Conseil d'Administration de la BNA, déclare formellement sur l'honneur répondre aux critères d'éligibilité fixés par les Termes de Référence de ce poste et notamment :

- Ne pas avoir fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Ne pas être frappé(e) par un jugement irrévocable de faillite,
- Ne pas être gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute,
- Ne pas être révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités,
- Ne pas avoir subi une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,
- Ne pas être responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- Ne pas être dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment la loi n°2016-48 et spécialement ses articles 46, 57 et 58.
- Ne pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE

Annexe 4

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

CIN n° : délivrée à.....le :

Faisant élection de domicile au :

.....
Candidat(e) au poste **d'administrateur indépendant**, au Conseil d'Administration de la BNA, déclare formellement sur l'honneur de tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :

- Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à la BNA ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions,
- Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques, les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la banque.
- Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique.
- Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la banque au-dessus de mes intérêts propres,
- Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur,
- Ne pas utiliser les moyens de la banque à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de la BNA.
- Respecter le code de déontologie de la banque.
- Accepter la fonction de président du comité des risques et de siéger à tout comité que le conseil d'administration me propose d'intégrer.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE

TABLEAU DES REPONSES

1. CONDITIONS LEGALES

CRITERES	OUI	NON
1. Le (La) candidat(te) est-il (elle) privé(e) de ses droits civils ?	(*)	
2. Le (La) candidat(te) est-il (elle) failli (e) non réhabilité(e) ?	(*)	
3. Le (La) candidat(te) est-il (elle) incapable ?	(*)	
4. Le (La) candidat(te) est-il (elle) condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	(*)	
5. Le (La) candidat(te) est-il condamné (e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ?	(*)	
6. Le (La) candidat(te) fait-il (elle) l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?	(*)	
7. Le (La) candidat(e) est-il dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ?	(*)	
8. Le (La) candidat(e) est-il (elle) administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan ?	(*)	
9. Le (La) candidat(te) figure-t-il (elle) sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses	(*)	

ANNEXE 5

CRITERES	OUI	NON
et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie;		
10. Le (La) candidat(e) a-t-il (elle) fait l'objet d'une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de Micro-finance, par laquelle il a été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités susvisées ;	(*)	
11. Le (La) candidat(e) a-t-il (elle) fait l'objet d'une sanction de radiation, ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.	(*)	
12. Le (La) candidat(te) est-il(elle) interdit(e), par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.	(*)	
13. Le (La) candidat(te) est-il(elle) en règle au regard de l'administration fiscale		(**)

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

(**) La réponse par **NON** est éliminatoire.

2 CONDITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat est-t-il conjoint, ascendant ou descendant du Directeur Général de la BNA, de l'un des membres de son Conseil d'Administration de l'un de ses Directeurs Généraux Adjoints ou de l'un de ses deux Commissaires aux comptes et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 ?	 (*)	
2. Le candidat détient-il lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BNA ?	 (*)	

ANNEXE 5

CRITERES	OUI	NON
3. Le candidat a-t-il occupé la fonction de dirigeant ou est-il un membre dans l'organe d'administration de la BNA au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BNA ?	 (*)	
4. Le candidat est-il membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale d'une entité ayant des liens avec la BNA au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans la BNA ?	 (*)	
5. Le candidat agit-il pour le compte de client, fournisseur ou de prestataire de services significatifs de la BNA ?	 (*)	
6. Le candidat a-t-il fait partie des salariés de la BNA au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BNA ?	 (*)	
7. Le candidat a-t-il des contrats de prestations conclus directement par lui même ou par personne interposée avec la BNA ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la BNA au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 ?	 (*)	
8. Le candidat occupe-t-il une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale ?	 (*)	
9. Le candidat est-il salarié d'une autre Banque ?	 (*)	
10. Le candidat est-il membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une Banque cotée en bourse ou d'une société appartenant au même groupe ?	 (*)	
11. Le candidat est-il président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la BNA est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la BNA (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance ?	 (*)	
12. Le candidat est-il interdit par une disposition légale ou réglementaire particulière, de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration ?	 (*)	
13. Le candidat est-il prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la BNA ?	 (*)	
14. Le candidat est-il dirigeant, membre de l'organe d'administration, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la BNA ou d'une banque concurrente ?	 (*)	

ANNEXE 5

CRITERES	OUI	NON
15. Le candidat exerce-t-il une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ?	 (*)	
16. Le candidat est-il membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ?	 (*)	
17. Le candidat est-il membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie ?	 (*)	

(*) La réponse par **OUI** est éliminatoire.

3 CONDITIONS DE COMPETENCE ET D'EXPERIENCE :

CRITERES	OUI	NON
1. Le candidat a-t-il des diplômes universitaires (au moins une maîtrise ou équivalent) dans des spécialités en relation avec la finance, la comptabilité, l'audit ou équivalent ?		 (*)
2. Le candidat jouit-il d'une expérience professionnelle de 10 ans dans le secteur bancaire ou dans un établissement financier ?		(*)
3. Le candidat jouit-il d'une qualification dans le domaine de la gestion des risques ?		
4. Le candidat a-t-il été ou est-t-il membre de Conseil(s) d'Administration ou de conseil de surveillance de société(s) anonyme(s) ?		 (*)
5. Le candidat a-t-il été ou est-t-il membre ou Président d'un comité des Risques d'une Banque ou d'un établissement financier ?		

(*) La réponse par **NON** est éliminatoire.

Tunis le

Signature

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 30 JUIN 2025 faisant apparaître un total bilan de 1 125 356 Dinars et un actif net de 1 104 827 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 juin 2025, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV AVENIR, des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 28 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes :

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN
Au 30 Juin 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	899 610	894 721	933 029
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		174 316	187 083	197 023
b-	Obligations et Valeurs assimilées		725 294	707 638	736 006
AC2	Placements monétaires et disponibilités		225 075	233 880	233 061
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 682	202 655	202 747
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	22 393	31 224	30 315
AC3	Créances d'exploitation		672	393	709
		<u>4-10</u>			
TOTAL ACTIF			1 125 356	1 128 994	1 166 799
<u>PASSIF</u>					
PA1	Opérateurs créditeurs	<u>4-7</u>	2 952	3 534	3 590
PA2	Autres créditeurs divers	<u>4-11</u>	17 577	17 557	26 171
TOTAL PASSIF			20 529	21 091	29 760
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	Capital	<u>4-5</u>	1 083 372	1 084 882	1 093 939
CP2	Sommes distribuables	<u>4-6</u>	21 455	23 021	43 100
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	0	0
b-	Sommes distribuables de l'exercice		21 436	23 020	43 100
TOTAL ACTIF NET			1 104 827	1 107 903	1 137 039
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 125 356	1 128 994	1 166 799

ETAT DE RESULTAT
Au 30 JUIN 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4-2</u>	14 527	29 760	15 398	31 417	59 537
a- Dividendes		1 782	4 237	3 276	6 566	8 841
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 745	25 523	12 122	24 851	50 696
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4-4</u>	3 905	7 767	3 905	7 811	15 752
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 432	37 527	19 303	39 229	75 289
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4-8</u>	-1 964	-3 933	-1 962	-3 936	-7 897
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 468	33 594	17 340	35 293	67 391
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>4-12</u>	-6 320	-12 163	-6 375	-12 282	-24 301
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 148	21 431	10 965	23 011	43 090
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6	6	10	10	10
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		10 153	21 436	10 975	23 020	43 100
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6	-6	-10	-10	-10
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		-15 635	-12 129	-4 003	-22 949	-14 963
* +/- Values réalisées sur cession des titres		0	1 136	9 558	9 558	10 748
* Frais de négociation des titres		0	0	-227	-251	-369
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-5 487	10 438	16 294	9 370	38 505

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 30 JUIN 2025
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>		Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/202 4 au 31/12/202 4
AN1	<u>Variation actif net résultant des opérations D'exploitation</u>	-5 488	10 438	16 293	9 369	38 505
a-	Résultat d'exploitation	10 146	21 431	10 965	23 011	43 090
b-	Variation des +/-values potentielles sur titres	-15 635	-12 129	-4 003	-22 949	-14 963
c-	+/-Val réalisées sur cession des titres	0	1 136	9 558	9 558	10 748
d-	Frais de négociation des titres	0	0	-227	-251	-369
AN2	<u>Distribution de dividendes</u>	-43 081	-43 081	-47 443	-47 443	-47 443
AN3	<u>Transactions sur le capital</u>	432	432	594	594	594
a-	<i>Souscriptions</i>	540	540	594	594	594
*	Capital	615	615	592	592	592
*	Régularisation des sommes non distrib.	-83	-83	-7	-7	-7
*	Régularisations des sommes distrib	8	8	10	10	10
b-	<i>Rachats</i>	-108	-108	0	0	0
*	Capital	-123	-123	0	0	0
*	Régularisation des sommes non distrib.	17	17	0	0	0
*	Régularisations des sommes distrib	-2	-2	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-48 138	-32 211	-30 555	-37 479	-8 344
AN4	<u>Actif net</u>					
a-	Début de période	1 152 965	1 137 039	1 138 458	1 145 382	1 145 382
b-	Fin de période	1 104 827	1 104 827	1 107 903	1 107 903	1 137 039
AN5	<u>Nombre d'actions</u>					
a-	Début de période	20 408	20 408	20 397	20 397	20 397
b-	Fin de période	20 416	20 416	20 408	20 408	20 408
VALEUR LIQUIDATIVE		54,116	54,116	54,288	54,288	55,715
AN6	<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	-0,48%	0,92%	1,43%	0,82%	3,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriel arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2025, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2025, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 899 610 DT contre 894 721 DT au 30/06/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Coût d'acquisition	908 868	900 629	929 130
Actions et droits rattachés	171 308	167 809	171 308
Titres OPCVM	45 168	56 183	55 040
Obligations et valeurs assimilées	692 392	676 638	702 782
Plus ou moins-values potentielles	-39 879	-35 735	-27 749
Actions et droits rattachés	-41 765	-36 489	-30 250
Titres OPCVM	-395	-420	924
Obligations et valeurs assimilées	2 282	1 174	1 576
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	30 621	29 826	31 648
Total	899 610	894 721	933 029

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 527 DT pour la période allant du 01/04/2025, au 30/06/2025, contre un montant de 15 398 DT du 01/04/2024, au 30/06/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	2éme trimestre 2025	30/06/2025	2éme trimestre 2024	30/06/2024	31/12/2024
		5		4	4
Revenus des actions	0	2 455	0	3 290	5 565
Revenus des Titres OPCVM	1 782	1 782	3 276	3 276	3 276
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 745	25 523	12 122	24 851	50 696
Total	14 527	29 760	15 398	31 417	59 537

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 682 DT au 30/06/2025 contre 202 655 au 30/06/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Placement au 28/07/2025(Taux 9,71%) 91 jours	202 682	0	0
Placement au 29/07/2024(Taux 9,79%) 91 jours	0	202 655	0
Placement au 27/01/2025(Taux 9,77%) 90 jours	0	0	202 747
Total	202 682	202 655	202 747

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 905 DT pour la période allant du 01/04/2025, au 30/06/2025, contre 3 905 DT du 01/04/2024, au 30/06/2024, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2éme trimestre 2025	30/06/2025	2éme trimestre 2024	30/06/2024	31/12/2024
Intérêts/Placements à terme	3 905	7 767	3 905	7 811	15 752
Total	3 905	7 767	3 905	7 811	15 752

4-5 Note sur le capital

Capital au 01-04-2025	
- Montant	1 098 580
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	533
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	-106
- Nombre de titres	2
- Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-15 635
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
- Frais de négociation de titres	0
Capital au 30-06-2025	
- Montant	1 083 372
- Nombre de titres	20 416
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	21 436	23 020	43 100
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	0	0
Total	21 455	23 021	43 100

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025, à 2 952 DT contre 3 534 DT au 30/06/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
- Gestionnaire	538	1 109	570
- Dépositaire	2 414	2 425	3 019
Total	2 952	3 534	3 590

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2025, au 30/06/2025, 1 965 DT contre 1 962 DT du 01/04/2024, au 30/06/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2025	30/06/2025	2ème trimestre 2024	30/06/2024	31/12/2024
- Rémunération du gestionnaire	1 670	3 348	1 668	3 348	6 714
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1 183
Total	1 965	3 933	1 962	3 936	7 897

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025, à 22 393 DT contre 31 224 DT au 30/06/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Avoirs en banque	22 393	31 224	30 315
Total	22 393	31 224	30 315

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025, à 672 DT contre 393 DT au 30/06/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	321	0	0
Retenue à la source sur Obligations	3	45	361
Total	672	393	709

4-11 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025, à 17 577 DT contre 17 557 DT au 30/06/2024, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
TCL	122	89	81
Jetons des présence	6 460	5 777	10 911
Honoraires (CAC)	4 004	3 016	6 055
Autres créditeurs (CMF)	92	91	97
Etat retenue à la source	2 028	1 973	45
Publications diverses	4 871	6 611	8 982
Total	17 577	17 557	26 171

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2025, au 30/06/2025, à 6 320 DT contre 6 375 DT du 01/04/2024, au 30/06/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2025	30/06/2025	2ème trimestre 2024	30/06/2024	31/12/2024
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 503	2 989	1 503	3 006	6 044
- Redevance CMF	281	563	280	563	1 128
- TCL	460	519	520	583	771
- Jetons des présence	2 539	5 050	2 539	5 077	10 211
- Publicité et publications	1 521	3 025	1 521	3 042	6 117
- Autres charges	17	17	12	12	30
Total	6 320	12 163	6 375	12 282	24 301

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif	% Actif Net
Actions		171 308,252	129 542,927	11,51%	11,73%	
TN0007630015	SOTUVER	2 500	30 417,210	33 032,500	2,94%	2,99%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	30 646,000	2,72%	2,77%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	37 482,000	3,33%	3,39%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	28 382,427	2,52%	2,57%
Titres émis ou garantit par l'Etat		591 391,500	621 635,394	55,24%	56,27%	
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	20 123,746	1,79%	1,82%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	15 147,452	1,35%	1,37%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	160 531,069	14,26%	14,53%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	128 520,592	11,42%	11,63%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	2 970,000	3 158,772	0,28%	0,29%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	175 000,000	178 630,027	15,87%	16,17%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 201 AF	100	950,000	1 022,109	0,09%	0,09%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	18 367,600	19 871,327	1,77%	1,80%
TNYZO6UGUZ33BF	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 434,264	1,91%	1,94%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	11 006,677	0,98%	1,00%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% 24 NOVEMBRE 2025	60	59 610,000	62 189,359	5,53%	5,63%
Obligations		101 000,000	103 658,554	9,21%	9,38%	
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	20 000,000	20 189,610	1,79%	1,83%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000,000	12 260,068	1,09%	1,11%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	700	14 000,000	14 845,063	1,32%	1,34%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	12 000,000	12 216,986	1,09%	1,11%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	310	31 000,000	31 952,933	2,84%	2,89%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	12 000,000	12 193,894	1,08%	1,10%
TITRES OPCVM		45 167,850	44 772,836	3,98%	4,05%	
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	30 323,016	2,69%	2,74%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	140	14 438,900	14 449,820	1,28%	1,31%
Total Général		908 867,602	899 609,711	79,94%	81,43%	